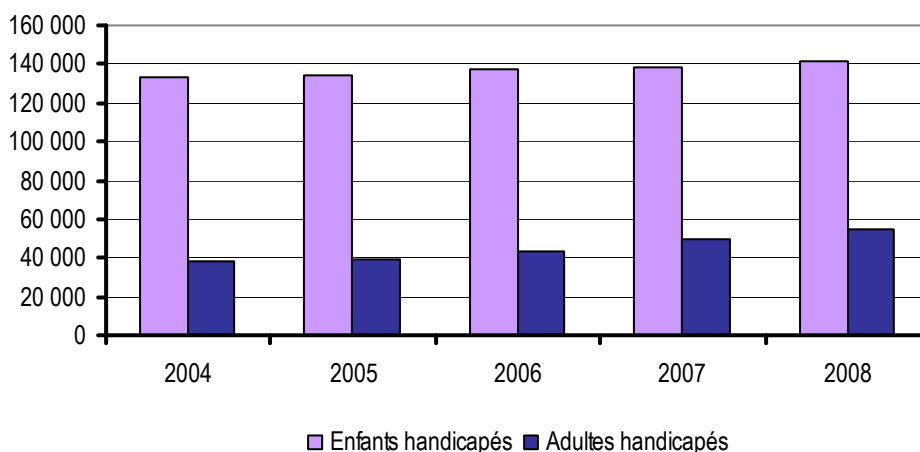


Indicateur n° 5 : Offre d'équipements et de services en faveur des personnes handicapées.

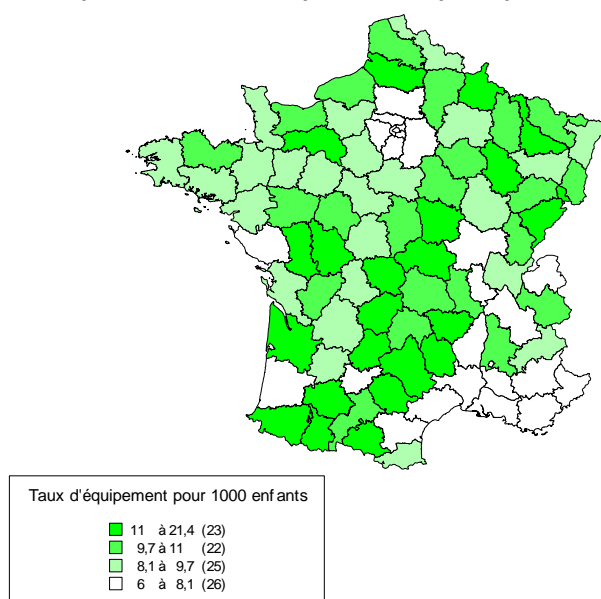
Nombre de lits et de places installés



Source : STATISS 2005 et 2006 pour données 2004 et 2005, DREES pour données 2006, CNSA pour données 2007 et 2008 (FINESS)

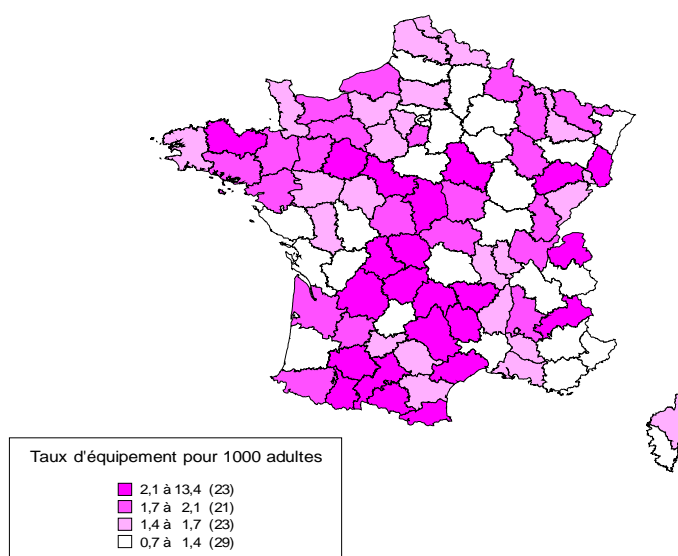
Les taux moyens de progression annuelle observés sur la période 2004-2008 sont respectivement de +9,5 % pour les places adultes et +2,5 % pour les places enfants. En 2008 le nombre de lits et places pour adultes a augmenté de façon plus modérée qu'en 2007 (+10,7 % contre +14,1 %). Concernant les enfants handicapés, les places en établissements et services ont augmenté plus vite que l'année précédente (+2,3 % contre +0,8 %). Au total, l'évolution observée en 2008 retrouve pour les adultes comme pour les enfants handicapés le rythme constaté en 2006. Toutefois, cette évolution intègre une baisse sensible de l'offre en établissements, et une augmentation de +12,5 % de l'offre de services en SESSAD.

Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux pour enfants handicapés en 2008, par département



Source : CNSA (FINESS).

Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés en 2008, par département



Source : CNSA (FINESS).

Au niveau national les taux d'équipement ont globalement progressé depuis 2004, sous l'impulsion notamment du plan pluriannuel « personnes handicapées » qui prévoyait une augmentation des places de MAS-FAM (7 100 places), un développement des SAMSAH-SSIAD (4 500 places) et des SESSAD, avec 3 750 places en projets, sur la période 2005-2007. Au total, l'augmentation des taux d'équipement entre 2004 et 2008 est plus forte pour les adultes (+0,45 points) que pour les enfants (+0,35 points) et concerne la totalité des régions pour les adultes handicapés avec toutefois le maintien des disparités régionales.

Sur le secteur des enfants handicapés, 26 départements ont vu leur taux d'équipement baisser par rapport à 2004, dont six d'au moins un point. La plupart de ces départements présentent néanmoins en 2008 un taux d'équipement supérieur à la moyenne. Cette diminution du taux d'équipement peut s'expliquer par des opérations de transformation (établissements accueillant des enfants en internat) ou par la modification de comportement de certaines régions ayant la capacité désormais d'offrir une solution à proximité du domicile de ces ressortissants.

L'analyse des disparités d'offre de services est traitée dans *l'indicateur n° 2-1*.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur de cadrage n° 5 :

Les lits ou places pris en compte concernent les structures suivantes :

- enfants handicapés : établissements pour déficients mentaux, établissements pour polyhandicapés, établissements pour troubles du comportement, établissements pour handicapés moteurs, établissements pour déficients sensoriels, services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- adultes handicapés : maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), établissements et services de réinsertion professionnelle, services de soins à domicile (SSIAD) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés mentaux (SAMSAH).

Les taux d'équipement départementaux sont calculés en rapportant le nombre de places ou de lits installés à la population par tranche d'âge (0 – 19 ans pour les enfants et 20 – 59 ans pour les adultes), au 1^{er} janvier 2007, multiplié par 1 000 habitants.